

**Décision du Maire prise par Délégation du Conseil Municipal**

« Avis de la commune de Villeneuve-Saint-Georges dans le cadre de la consultation des personnes publiques associées concernées par le projet de création du poste source électrique Bâtisseurs et de son raccordement au réseau public de transport d'électricité sur les communes de Crosnes, Valenton et Villeneuve-Saint-Georges »

2024-D- 034

Le Maire de Villeneuve-Saint-Georges,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-22, énumérant la liste des affaires pour lesquelles le Conseil Municipal peut déléguer ses attributions au Maire,

**Considérant** le courrier de la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France, en date du 13 août 2024, appelant l'avis des représentants des personnes publiques associées concernées par le projet de création du poste source électrique Bâtisseurs et de son raccordement au réseau public de transport d'électricité,

**Considérant** l'intérêt pour la Ville de Villeneuve-Saint-Georges de formuler un avis sur ce projet,

**Considérant** les enjeux environnementaux et humains relatifs à ce projet sur le territoire Villeneuvois.

**DECIDE**

**Article 1 :** D'approuver l'avis présenté en annexe.

**Article 2 :** Dit que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal.

**Article 3 :** D'indiquer que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le Maire de Villeneuve Saint-Georges dans un délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être formé devant le Tribunal administratif de Melun, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été déposé. Le recours doit être introduit auprès du Tribunal administratif de Melun par voie postale (43 rue Charles de Gaulle, 77000 MELUN) ou par voie électronique ([www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)).

Fait à Villeneuve-Saint-Georges, le 21/10/2024

Monsieur le Maire,

Philippe GAUDIN.



Accusé de réception en préfecture  
094-219400785-20241022-2024-D-034-AR  
Date de réception préfecture : 22/10/2024